

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf le huit juillet à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 12 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

Présents : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, JAUBERT Pascal, COMPOSTELLA Michel, BRUNETEAU Sébastien, LALBAT Christophe

Mmes AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige

Excusé : GUILLEMIN Antoine

Absentes : BARSE Catherine, CULINE Bernadette

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur LALBAT Christophe est désigné à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS***Office du Tourisme***

Les vélos mis à disposition ont été détériorés.

Les arrêts de maladie nombreux perturbent la bonne marche du service.

D'autre part l'office du tourisme rencontre des problèmes de trésorerie dus notamment à la mauvaise perception de la taxe de séjour. En effet, à ce jour, celle-ci n'est pas reversée par les divers opérateurs du tourisme (Rbnb, Abritel...)

CIAS

Le travail de fusion des CIAS entre Montignac et le Bugue se passe bien, malgré les grandes différences d'organisation.

Les élus au conseil d'administration qui seront en place à partir du 1^{er} janvier 2020, ont été élus au conseil communautaire du 02 juillet.

Ils seront dix, auxquels on ajoutera dix représentants des associations, plus le président.

L'inauguration des locaux du Bugue s'est déroulée sous le soleil.

Ceux-ci sont fonctionnels et confortables, malgré le sous sol inondable.

Communauté de communes

Le dossier du PLUI est arrêté, ainsi que celui du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), vote du nombre d'élus au conseil communautaire au 1^{er} janvier 2020. Celui-ci reste inchangé, 46 au total dont un titulaire plus un suppléant pour la commune de Saint-Chamassy.

Les statuts du CIAS intercommunal sont approuvés.

SMD3

Les emplacements de plate-forme dans la commune sont validés.

Le processus de la tarification incitative prend du retard et les nouvelles bornes seront en place au mois de mai ou juin.

Des agents recenseurs vont être embauchés, ils passeront dans toutes les maisons au mois de septembre pour répertorier les habitants et ainsi, pouvoir distribuer ensuite les cartes qui permettront d'ouvrir les bornes de collecte des sacs noirs.

SIVOS

Un nouveau bus va être acheté, pour un coût de 100 000 € environ.

Il sera disponible pour l'école de Saint-Chamassy, moyennant le remboursement des frais du chauffeur et du carburant, pour les sorties scolaires..

Conseil d'école

Les effectifs du RPI se maintiennent.

Dans le cadre de l'opération « école numérique », le matériel a été livré et installé.

III – DELIBERATIONS

D 2019 28 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que lors de la séance du 23 mai 2019, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de la vallée de l'Homme a validé la modification statutaire visant à :

- déplacer le siège social de la mairie des Eyzies au Pôle administratif 28, avenue de la Forge 24620 Les Eyzies
- l'inscription dans les compétences facultatives de la compétence : Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière et l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert 24 pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes Vallée de l'Homme à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il précise que ces décisions sont soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres suivant la majorité qualifiée, conformément au CGCT.

Il donne lecture des statuts modifiés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert 24 pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes Vallée de l'Homme à compter du 1^{er} janvier 2020.

Précise que les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

D 2019 29 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

D 2019 30 – VIREMENT DE CREDITS N° 2

Le conseil municipal sur décision du maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :
-

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Op. équipement non individualisées - 002		
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique		5 000.00
Opération école numérique – 006		
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	- 5 000.00	
DEPENSES INVESTISSEMENT	- 5000.00	5 000.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

D 2019 31 - SIGNATURE DE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de servitudes d'ENEDIS pour la station du Luc.

La convention prend effet pendant la durée des travaux.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de sa totalité, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

IV - AFFAIRES DIVERSES

Point sur la prévision des travaux de la cantine

Une présentation de la dernière réunion de travail avec le cabinet « ATB Architectes » a été faite et des échanges ont eu lieu autour de l'organisation avant et pendant les travaux.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt heures cinquante minutes.